



Congrès du gaz

"le biométhane : une énergie renouvelable au cœur des territoires"

Valérie BORRONI : Rhônalénergie-Environnement



- **Agence de l'énergie et de l'environnement en Rhône-Alpes (association Loi 1901)**
- Membres : collectivités et acteurs de l'énergie et de l'environnement
- Au service des collectivités et des territoires
- Objectifs :
 - Identifier les nouvelles filières
 - Créer du savoir-faire
 - Accompagner le développement sur le territoire régional

Activité /biogaz



- Valorisation des biogaz de CET, il y a 10-15 ans
- Méthanisation agricole depuis 10 ans
- Membre du club biogaz (ATEE) depuis 10 ans
- Leader ou partenaire de programmes européens visant à développer le biogaz en région:

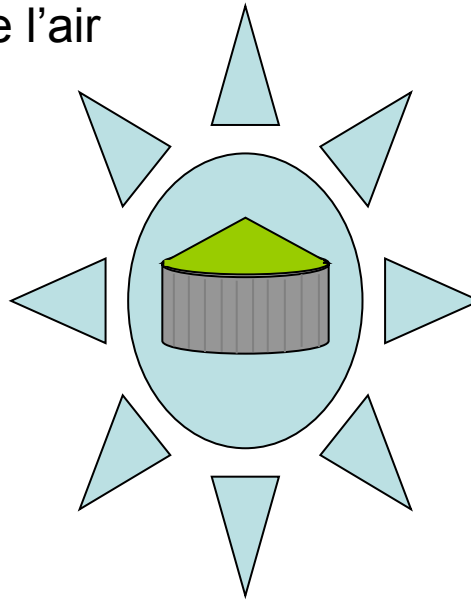
Biogas regions (2007-2010) Biométhane regions (2011-2014) Cogen Goes Green 2010-2013

Un projet méthanisation interpelle la collectivité de plusieurs façons

Dans son rôle de **protection de l'environnement et du paysage**

Effet de serre, qualité de l'air
Sanitaire, risques
Nappes d'eau, eau

Dans son rôle de **développeur économique** :
emploi local, richesse locale, agriculture et entreprise locale



Entant qu'organisme **gestionnaire** de bâtiments, acheteur, gestionnaire de flotte de véhicules

Dans ses rôles **d'organisateur d'un service public**

Déchets : collecte et traitement
Énergie production
distribution : électricité, chaleur, gaz
Traitement des eaux usées
Transports publics

Dans son rôle **d'aménageur** : routes, habitations, zone agricole, zone industrielle

La collectivité doit s'interroger sur l'énergie

Une collectivité de plus de 50 000 hab

- **Doit produire un rapport sur la situation en matière de DD à annexer au budget 2012**
 - bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
 - bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire. (juin 2011)
- **Doit définir son plan climat énergie territorial : cohérent avec le SRCAE, le SCoT et PLU**
- **Les documents d'urbanisme pourront être concernés** à travers la détermination des conditions de réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production des énergies renouvelables, la préservation de la qualité de l'air (L 121-1 du Code de l'urbanisme).

Les collectivités s'interrogent déjà sur l'énergie et les ENR

- A travers le **SRCAE** : schéma régional climat air énergie
- A travers leur **Agenda 21** : démarche de développement durable
 - Leurs véhicules, les bâtiments, les services
- A travers les **plans de déplacements urbains**
- Les PNRégionaux : à travers **leur charte**
 - Certains parcs visent 100% ENR

La réponse....pour les collectivités

- Elle dépendra du territoire et des compétences de la collectivité :
 - commune, communauté de communes, département-région
 - Syndicat : d'énergie, des transports, collecte et élimination des déchets....
 - Communauté urbaine...
- On constate l'amorce d'un certain découplage - > vers une approche globale des projets qui s'avère nécessaire

La méthanisation devient une évidence

A l'échelle du territoire :

- Indépendance énergétique 100% ENr
- Réduction des émissions de CO2
- Le maintien d'une activité en milieu rural notamment
- 1 emploi sur site/MWprimaire installé lié à la gestion des intrants et à la surveillance de l'installation (5 emplois en moyenne)

En agriculture :

- Bilans effet de serre des exploitations : engrais et captage du CH4 émis par les effluents
- La production d'engrais (récupération de l'azote) et amendement indépendant du coût du pétrole
- La gestion des effluents (digestat et protection des nappes d'eau)
- Traitement des déchets fermentescibles et des effluents



Le biométhane devient une évidence

Grâce à ses qualités propres :

- Un seul combustible plusieurs utilisations possibles en fonction des besoins du territoire : **chaleur, carburant, électricité**
- **Bilan CO2 très favorable**
- Émissions : quasiment pas de particules et peu de NOx

En ville :

- qualité de l'air : impact positif sur les transports
- Action sur le confort urbain (réduction du bruit....)
- Construction : écoquartiers avec peu d'émissions de CO2

En campagne :

- Pour les transports ou pour alimenter les territoires

Par l'utilisation d'**ouvrages existants et structurants** : réseaux de gaz, stations de distribution de carburant etc



Dans un contexte plus favorable

- ⚡ Une politique européenne favorable,
- ⚡ Des installations existantes en Europe qui se développent, des pays en avance/France
- ⚡ Des pionniers en France et des entreprises
- ⚡ Le Grenelle a donné une impulsion
- ⚡ Les techniques/procédures d'injection et de vente : bientôt disponibles
- ⚡ Tarif d'achat pour le biométhane injecté
- ⚡ Consensus politique favorable à la filière
- ⚡ La recherche est active sur le sujet



Ce qu'il reste à faire

- 💧 Organiser les acteurs autour des projets
- 💧 Le retour d'expérience des installations, la mutualisation, la formation des acteurs
- 💧 Finaliser et améliorer le cadre administratif
- 💧 Faire connaître la filière, communiquer
- 💧 Travailler sur les coûts et les financements (affiner les modèles économiques)
- 💧 Trouver les outils qui vont permettre aux élus de faire les bons choix/besoins du territoire

Conclusion

Indépendamment du positionnement politique national et donc réglementaire, par rapport à toutes ces filières fossiles ou ENR, aux enjeux différents, seule

l'approche à l'échelle territoriale pourra définir « la meilleure voie » pour le territoire.

Les collectivités et les territoires ont donc un rôle central à jouer et le biométhane aura toute sa place dans leurs réflexions